



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Andrée Deschamps et messieurs les conseillers Ryan Young et Daniel Boyer sont absents de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

07-184-15 Ouverture de la séance
--

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 juillet 2015. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

07-185-15 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 07-184-15 Ouverture de la séance
 - 07-185-15 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 07-186-15 Adoption de procès-verbaux
- 4. Conseil d'agglomération**
- 5. Sécurité publique**
 - 07-187-15 Modifications de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
- 6. Développement communautaire**
 - 07-188-15 Nomination d'un nouveau membre au Comité communautaire
- 7. Urbanisme**
 - 7.1 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 07-189-15 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 12, rue Christie
 - 07-190-15 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 53, rue Sainte-Anne
 - 7.2 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 7.3 Autres sujets
- 8. Services techniques**
 - 8.1 Autorisation de dépenses
 - 8.2 Conclusion de contrats
 - 07-191-15 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour effectuer des réparations sur la chenillette Prinoth modèle SW4S
 - 07-192-15 Octroi de contrat pour les travaux de réfection du réseau routier pour l'année 2015 – Appel d'offres public
 - 07-193-15 Octroi de contrat pour les travaux de réfection de trottoirs 2015 – Appel d'offres public
 - 8.3 Réception de travaux

- 07-194-15 Décompte progressif #2– Projet de construction d'un carrefour en « T »
- 07-195-15 Décompte progressif – Paiement final pour la réfection de la façade de l'Hôtel de Ville
- 8.4 Autres sujets
- 9. Environnement**
- 10. Développement économique et touristique**
 - 07-196-15 Autorisation pour vendre des billets pour la Course de Canards de la Fondation de l'Hôpital Lakeshore lors de l'exposition artisanale du 25 juillet 2015
- 11. Finances**
 - 11.1 dons / promotions / aides financières
 - 11.2 Autres sujets
 - 07-197-15 Adoption des comptes
 - 07-198-15 Transfert budgétaire – Honoraires professionnels dans le cadre du plan d'aménagement du secteur Nord
 - 07-199-15 Transfert budgétaire – Honoraires professionnels dans le cadre du transfert de l'Hôpital
 - 07-200-15 Transfert budgétaire – Honoraires professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du parc Lalonde
- 12. Administration et greffe**
 - 12.1 Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 07-201-15 Quittance et transaction – Façade de l'Hôtel de Ville
 - 12.2 Opérations Immobilières
 - 12.3 Autres sujets
 - 07-202-15 Analyses préliminaires pour l'aménagement d'un complexe sportif
 - 07-203-15 Appui de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la Ville de Beauharnois dans sa demande à nouveau au gouvernement provincial, fédéral aux divers ministères consacrés à l'environnement et aux eaux territoriales – intervention d'urgence – Navire nommé Kathryn Spirit
 - 07-204-15 Défaut d'assister aux séances du conseil municipal
- 13. Ressources humaines**
 - 13.1 Contrats et ententes
 - 13.2 Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 07-205-15 Avis de motion du règlement numéro 755-1 modifiant le règlement numéro 755 relatif à l'occupation du domaine public de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 628
- 07-206-15 Avis de motion du règlement numéro 768-1 modifiant le règlement numéro 768 relatif à la régie interne de la Ville

15. Dépôt de documents**16. Levée de la séance**

- 07-207-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 18 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 20 h 14 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Demande au conseil d'enregistrer la séance de ce soir; • Désherbage des plates-bandes du secteur Nord;
2 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Arbres émondés et dangereux dans le secteur Nord; • Position du Conseil sur le développement urbain à Pierrefonds à proximité du parc nature de l'Anse-à-l'Orme; • Position du Conseil sur les espèces à protéger dans le parc nature de l'Anse-à-l'Orme qui se situe sur notre territoire;
3 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de document faisant état d'une recherche sur les coûts et l'emplacement d'un trottoir sur la rue Meloche; • Présentation au conseil du document remis concernant l'aménagement d'un trottoir sur la rue Meloche;
4 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Demande aux conseillers s'ils ont pris connaissance de la lettre du MAMOT datée du 11 juin 2015; • Résolution 07-204-15 : suggère au conseil de voter sur l'article 315 LERM au lieu de l'article 317 alinéa 3 LERM; • Parliamentary school of order – règles à suivre lors des réunions; • Résultats des ateliers citoyens soumis par la firme l'Oeuf; • Demande aux conseillers de voter contre la résolution 07-204-15
5 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats des ateliers citoyens sur le plan d'aménagement du secteur Nord; • Possibilité de déposer des mémoires ou d'effectuer une présentation orale sur l'importance de protéger la biodiversité et les espèces naturelles dans le parc nature de l'Anse-à-l'Orme dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau PPU;
6 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de gaz à l'Île-Perrot – économie effectuée;
7 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Parc Jardins Harpell – plantations expérimentales – est-ce sur le point de devenir communautaire; • Installation de fleurs près de la fontaine; • Mauvaises herbes entre le bâtiment et le parc;
8 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a plus de 700 électeurs dans le district #3; qui représentera ces citoyens?; • Plan d'action mis en place pour répondre aux demandes des citoyens;
9 ^e intervenant	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacités des nouvelles règles de stationnement au Centre Harpell;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

07-186-15	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2015;

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07-187-15	Modifications de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
------------------	--

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation-sécurité d'effectuer l'installation d'un panneau annonçant un passage piétonnier sur la rue Sainte-Anne à la descente à vélo du pont Galipeault ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation d'un panneau annonçant un passage piétonnier sur la rue Sainte-Anne à la descente à vélo du pont Galipeault.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

07-188-15	Nomination d'un nouveau membre au Comité communautaire
------------------	---

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer Madame Jill Gowdy, membre du Comité communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1 DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

07-189-15 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 12, rue Christie

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 12, rue Christie a déposé une demande pour créer un recul dans le mur latéral nord du bâtiment sur une profondeur de 1,5 mètre permettant l'installation de deux fenêtres, intégrer une fenêtre sur le mur latéral sud et exercer un recul dans le mur arrière sur une largeur de 14 pieds permettant l'intégration de deux portes panoramiques coulissantes et de quatre fenêtres ;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone soumise au *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) ;

ATTENDU QUE conformément à ce règlement, les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont analysé le 19 mai 2015, cette demande de PIIA et ont requis du demandeur plus de spécifications sur le projet déposé ;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. ont apprécié de nouveau la demande le 18 juin 2015, après avoir reçu les plans de monsieur David Poiré, urbaniste ;

ATTENDU la recommandation du C.C.U. datée du 18 juin 2015 d'accueillir la demande puisqu'elle répond aux critères du Règlement numéro 651, mais suggère d'ouvrir un dialogue avec le propriétaire afin d'explorer des pistes de solution menant à une amélioration esthétique globale de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de PIIA pour l'aménagement d'une nouvelle ouverture dans la façade nord, une ouverture dans la façade sud et une ouverture dans la façade arrière du bâtiment afin de permettre l'installation de sept fenêtres et de deux portes panoramiques coulissantes.

D'ouvrir un dialogue avec le propriétaire du bâtiment afin d'explorer des pistes de solution menant à une amélioration esthétique globale de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

07-190-15	Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 53, rue Sainte-Anne
------------------	---

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 53, rue Sainte-Anne a déposé une demande pour l'installation d'un auvent rétractable en tissu noir avec du lettrage ;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans une zone soumise au *Règlement numéro 651 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville* (PIIA) ;

ATTENDU QUE conformément à ce règlement, les membres du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ont analysé le 18 juin 2015, cette demande de PIIA ;

ATTENDU la recommandation du C.C.U. datée du 18 juin 2015 d'accueillir la demande puisqu'elle répond aux critères du Règlement numéro 651 conditionnellement à l'ajustement de la largeur de l'auvent afin de respecter la symétrie des éléments architecturaux de la façade principale du bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de PIIA pour l'installation d'un auvent rétractable en tissu noir avec du lettrage conditionnellement à l'ajustement de la largeur de l'auvent afin de respecter la symétrie des éléments architecturaux de la façade principale du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2 CONCLUSION DE CONTRATS

07-191-15	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour effectuer des réparations sur la chenillette Prinoth modèle SW4S
------------------	--

ATTENDU QUE le véhicule municipal de type chenillette utilisé lors des opérations de déneigement nécessite des réparations essentielles à son bon fonctionnement;

ATTENDU QUE le système hydraulique du véhicule a subi un bris majeur;

ATTENDU QUE le fournisseur du véhicule estime le coût de ces réparations à un montant supérieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser l'administration municipale à effectuer un appel d'offres sur invitation afin de procéder aux réparations de la chenillette Prinoth modèle SW4S.

Adoptée à l'unanimité.

07-192-15	Octroi de contrat pour les travaux de réfection du réseau routier pour l'année 2015 – Appel d'offres public
------------------	--

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 3 juillet 2015 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection du réseau routier pour l'année 2015 au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat à la compagnie *Roxboro Excavation Inc.*, la plus basse soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux de réfection du réseau routier pour l'année 2015.

D'autoriser la dépense de 223 548,40 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 204 129,49 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de dix (10) ans comme suit :

Pour l'année 2016 : 20 421,49 \$;
Pour les années 2017 à 2025 : 20 412 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité.

07-193-15 Octroi de contrat pour les travaux de réfection de trottoirs 2015 – Appel d’offres public

ATTENDU QUE les soumissions suivant l’appel d’offres public ont été ouvertes à l’Hôtel de Ville le 25 juin 2015 ;

ATTENDU la recommandation de l’administration municipale à l’effet d’octroyer le contrat pour les travaux de réfection de trottoirs 2015 au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D’octroyer le contrat à la compagnie *Groupe TNT Inc.*, la plus basse soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux de réfection de trottoirs 2015.

D’autoriser la dépense maximale de 61 545,68 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 56 199,41 \$.

L’emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l’année 2016 : 11 243,41 \$;
Pour les années 2017 à 2020 : 11 239 \$ par année.

Adoptée à l’unanimité.

8.3 RÉCEPTION DE TRAVAUX**07-194-15 Décompte progressif #2– Projet de construction d’un carrefour en « T »**

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d’un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Ludovic Laurent, ing. de la firme *Tetra Tech QI inc.* datée du 25 juin 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D’entériner la recommandation de la firme *Tetra Tech QI inc.* datée du 25 juin 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d’un carrefour en «T».

D’autoriser le paiement de la somme de 431 795,19 \$, taxes incluses, à même le règlement d’emprunt numéro 777.

Adoptée à l’unanimité.

07-195-15	Décompte progressif – Paiement final pour la réfection de la façade de l’Hôtel de Ville
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 12-328-12 qui octroyait le contrat à la compagnie Afcor Construction inc.;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Nicolas Létourneau, architecte de la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes (FGMDA), datée du 18 juin 2015 à l’effet de payer le décompte final à la compagnie Afcor Construction inc. pour la réfection de la façade de l’Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Paola Hawa

D’entériner la recommandation de la firme *Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes (FGMDA)* datée du 18 juin 2015, quant au paiement du décompte progressif final à la compagnie *Afcor Construction inc.* relativement aux travaux de réfection de la façade de l’Hôtel de Ville.

D’autoriser le paiement de la somme de 19 027,20 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement.

Adoptée à l’unanimité.

8.4 AUTRES SUJETS

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette sous-section.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n’est inscrit à l’ordre du jour pour cette section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

07-196-15	Autorisation pour vendre des billets pour la Course de Canards de la Fondation de l’Hôpital Lakeshore lors de l’exposition artisanale du 25 juillet 2015
------------------	---

ATTENDU QUE le cercle des fermières, en collaboration avec la Ville, organise annuellement une exposition artisanale sur la promenade;

ATTENDU QUE cette exposition permet de découvrir les artistes et artisans de la région tout en faisant des achats d’articles fabriqués à la main;

ATTENDU QUE la Fondation de l’Hôpital Lakeshore a effectué une demande pour vendre des billets pour la Course de Canards qui se tiendra le 29 août 2015, lors de l’exposition artisanale du 25 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital Lakeshore à vendre des billets pour la Course de Canards lors de l'exposition artisanale du 25 juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1 DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2 AUTRES SUJETS

07-197-15	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 10 juillet 2015;

1 011 663,52\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2015

21 944,66 \$

Total :

1 033 608,18 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 19 juin 2015

215 211,35 \$

Adoptée à l'unanimité.

07-198-15	Transfert budgétaire – Honoraires professionnels dans le cadre du plan d'aménagement du secteur Nord
------------------	---

ATTENDU QUE lors de la préparation du Budget 2015, la Ville a alloué des crédits pour couvrir des honoraires de divers services professionnels dans le cadre du plan d'aménagement du secteur Nord, notamment pour les services d'urbanisme, avis légaux, études environnementales, études économiques, études hydriques, études de circulation, préparation et animation d'atelier-citoyens, service de communication et autres;

ATTENDU les demandes additionnelles et les études complémentaires requises pour définir le plan d'aménagement du secteur Nord;

ATTENDU QU' en tenant compte des divers mandats accordés à ce jour, certains postes budgétaires sont déficitaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser des crédits de 21 200 \$ supplémentaires, à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, pour le paiement des honoraires additionnels dans le cadre du plan d'aménagement du secteur Nord compte tenu des demandes additionnelles et des études complémentaires pour définir le plan d'aménagement et la préparation, ainsi que la présence des professionnels lors de la réunion d'information du 20 mai 2015, qui se définissent comme suit :

• Hélène Doyon Urbaniste-Conseil :	12 000 \$
• Pierre Bélanger, Économiste :	3 500 \$
• Cima + :	5 700 \$
Total :	<u>21 200 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

07-199-15	Transfert budgétaire – Honoraires professionnels dans le cadre du transfert de l'Hôpital
------------------	---

ATTENDU QUE lors de la préparation du Budget 2015, la Ville a alloué des crédits pour couvrir des honoraires de divers services professionnels dans le cadre du transfert au gouvernement provincial de l'Hôpital des Anciens-Combattant;

ATTENDU QUE diverses études et services professionnels sont à prévoir dans le cadre du projet de développement du site de l'Hôpital;

ATTENDU QU' en tenant compte des divers mandats accordés à ce jour, certains postes budgétaires sont déficitaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser des crédits de 20 000 \$ supplémentaires, à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, pour le paiement des études dans le cadre du projet de développement du site de l'Hôpital :

• Étude environnementale Phase 1 :	5 000 \$
• Étude environnementale, Flore et Faune :	5 000 \$
• Étude urbanistique :	10 000 \$
Total :	<u>20 000 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

07-200-15	Transfert budgétaire – Honoraires professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du parc Lalonde
------------------	---

ATTENDU QUE lors de la préparation du Budget 2015, la Ville a alloué des crédits pour couvrir des honoraires de divers services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du parc Lalonde;

ATTENDU QUE des honoraires pour des services professionnels avaient été prévus pour différents autres services;

ATTENDU QU' en tenant compte des divers mandats accordés à ce jour, certains postes budgétaires sont déficitaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser des crédits de 5 000 \$ supplémentaires, à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014, pour l'évaluation du terrain et bâtiment en vue de réserve foncière relativement au projet d'aménagement du parc Lalonde.

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1 CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

07-201-15	Quittance et transaction – Façade de l'Hôtel de Ville
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la restauration de la façade de l'Hôtel de Ville en 2013-2015, conformément au programme triennal d'immobilisation 2013-2015;

ATTENDU QUE les documents d'appels d'offres de services professionnels prévoyaient une clause d'ajustement des honoraires professionnels en fonction du montant de la soumission de l'entrepreneur par rapport au budget initial de construction évalué à 400 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a demandé des modifications de la conception aux plans et devis, ceci, à la suite de l'octroi du contrat de construction, par exemple pour l'ouverture des fenêtres, le parement extérieur, etc.;

ATTENDU QUE la fin des travaux était prévue le 1^{er} octobre 2013 et que l'achèvement substantiel des travaux a eu lieu le 1^{er} février 2014, soit avec 5 mois de retard;

ATTENDU la résolution 06-172-15 autorisant le paiement d'honoraires additionnels à la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes (FGMDA) pour le projet de restauration de la façade de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue une quittance et transaction entre la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes (FGMDA) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour le paiement final et définitif des honoraires additionnels relativement aux travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3 AUTRES SUJETS

07-202-15 Analyses préliminaires pour l'aménagement d'un complexe sportif

ATTENDU QU' il y a une demande croissante pour l'installation régionale de différentes plateformes sportives telles que des terrains de soccer intérieurs et extérieurs, aréna, baseball, hockey cosom, etc. ;

ATTENDU QUE les infrastructures actuelles dans l'Ouest-de-l'Île ne suffisent plus à la demande pour desservir la population régionale;

ATTENDU QUE la Ville souhaite analyser les différentes options de partenariat intermunicipal, incluant l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE divers programmes gouvernementaux offrent des subventions pour l'aménagement de ces infrastructures sportives;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Paola Hawa

D'autoriser l'administration municipale à étudier et analyser les différentes options et alternatives offertes relativement à la réalisation d'un projet d'aménagement d'un complexe sportif en considérant les programmes de subventions disponibles et les possibilités de partenariat public et privé.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux villes et arrondissements situés dans l'Ouest-de-l'Île afin de requérir leur appui.

Adoptée à l'unanimité.

07-203-15 Appui de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la Ville de Beauharnois dans sa demande à nouveau au gouvernement provincial, fédéral aux divers ministères consacrés à l'environnement et aux eaux territoriales – intervention d'urgence – Navire nommé Kathryn Spirit

- ATTENDU l'arrivée du navire Kathryn Spirit, en août 2011 dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, afin d'être démantelé et d'y extraire 4 600 tonnes d'acier récupérable;
- ATTENDU QUE depuis son arrivée, la Ville de Beauharnois déploie des efforts considérables pour sensibiliser les divers paliers gouvernementaux des risques environnementaux pour la faune aquatique et que l'amarrage temporaire est non prévue au Règlement de zonage;
- ATTENDU QU' en décembre 2011, lors du début des travaux de démantèlement, le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) envoie une mise en demeure au propriétaire pour faire cesser les travaux;
- ATTENDU QU' en août 2013, le navire s'est incliné de façon très prononcée;
- ATTENDU QU' en septembre et octobre 2013, des représentants du Transport maritime Canada sont venus constater un déversement dans le lac St-Louis et ont mentionné que l'état du positionnement du navire était précaire et très inquiétant quant au degré d'inclinaison du navire;
- ATTENDU QUE le directeur du Service des incendies de Beauharnois a contacté à plusieurs reprises des représentants du ministère de l'Environnement ainsi que de la Sécurité civile pour leur faire part de l'inquiétude que le navire puisse laisser couler du liquide et causer un déversement;
- ATTENDU QUE le directeur du Service des incendies a rencontré un représentant de Transport Maritime du Canada sur le navire et que ce dernier a mentionné qu'ils ont transféré plus de 200 tonnes de liquide de cale en cale afin de redresser le navire;
- ATTENDU QU' il a été constaté, en mai 2014, que l'eau souillée de mazout (500 tonnes) est redirigée en partie vers l'usine de traitement des eaux de la Ville de Beauharnois;
- ATTENDU QU' au cours de l'année 2014, de nombreuses visites ont eu lieu avec divers intervenants des gouvernements provincial et fédéral pour suivre l'évolution du dossier;
- ATTENDU QU' en décembre 2014, les préparatifs pour le départ du navire étaient complétés et qu'ils n'ont pas trouvé preneur à des quais;

2743

- ATTENDU QU' avec l'hiver que le navire vient de passer, n'a fait qu'augmenter sa détérioration;
- ATTENDU QU' au mois de mars ils ont dû pomper de l'eau dans des ballasts pour redresser le navire;
- ATTENDU QU' aucun autre préparatif n'est en cour pour le départ du navire;
- ATTENDU QUE le directeur du Service des incendies a rencontré le représentant de Transport Maritime du Canada sur le navire et que ce dernier a mentionné qu'ils sont au point mort;
- ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois est des plus inquiète et demande à nouveau aux instances gouvernementales d'intervenir rapidement afin d'éviter un désastre maritime;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

Et résolu :

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue appuie la Ville de Beauharnois dans sa demande au gouvernement fédéral, provincial, aux divers ministères consacrés à l'environnement et aux eaux territoriales d'intervenir rapidement afin de sortir le navire Kathryn Spirit des eaux du fleuve Saint-Laurent et ce, dans le but d'éviter une catastrophe environnementale.

Que copie de cette résolution soit transmise aux députés provincial et fédéral et à la Ville de Beauharnois.

Adoptée à l'unanimité.

07-204-15	Défaut d'assister aux séances du conseil municipal
------------------	---

- ATTENDU QUE l'article 317 alinéa 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que le conseil peut décréter, en temps utile, que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier;
- ATTENDU QUE l'adoption de la présente résolution aura pour effet d'effacer le défaut et de replacer la conseillère à la case départ et recommencer le délai de 90 jours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

De décréter que le défaut de madame la conseillère Andrée Deschamps d'assister aux séances du conseil pour un délai excédant 90 jours n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES

13.1 CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

07-205-15	Avis de motion du règlement numéro 755-1 modifiant le règlement numéro 755 relatif à l'occupation du domaine public de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 628
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 755-1 modifiant le règlement numéro 755 relatif à l'occupation du domaine public afin d'exiger des marchés publics un permis d'occupation lorsque leurs activités se tiennent sur le domaine public.

07-206-15	Avis de motion du règlement numéro 768-1 modifiant le règlement numéro 768 relatif à la régie interne de la Ville
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 768-1 modifiant le règlement numéro 768 relatif à la régie interne de la Ville afin de préciser les règles applicables à la période de questions.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 10 juin 2015 au 10 juillet 2015;
- Liste des commandes du 1er juin 2015 au 30 juin 2015;
- Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement numéro 780;
- Indicateurs de gestion 2014;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-207-15	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 29

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-10175*